

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 01 22-07 - FINANCES – Tarifs cimetière – création de concessions cinéraires

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/01/2024	
En exercice :	33		
Présents :	29	Affichage de la convocation: 16/01/2024	
Pouvoirs:	3	8 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
Votants:	32	Affichage du compterendu : 23/01/2024	

<u>Présents</u>: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD (pouvoir jusqu'à la délibération n°02) Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n°04), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

Absents ayant remis pouvoir:

M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

Absents ou excusés :

Mme Chantal BERTHILLON

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires.

La pratique de la crémation connait une augmentation importante et de nombreux cimetières proposent aux familles la possibilité de déposer les urnes dans un cavurne. Le cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipée d'une dalle de fermeture en ciment.

Face à ces nouvelles demandes, Monsieur le Maire propose la possibilité de vendre des emplacements d'un mètre sur un mètre pour la dépose de cavurnes.

Il est proposé les tarifs suivants :

Concessions cinéraires	
Durée 15 ans - prix par m²	56,00€
Durée 30 ans - prix par m²	111,50 €
Durée 50 ans - prix par m²	225,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE

la création d'emplacement pour l'accueil de cavurnes dans les conditions précitées.

FIXE

les tarifs des concessions cinéraires dans les conditions susmentionnées dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

DIT QUE

les recettes seront créditées au budget principal.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

ટપ્ .૦૫.૨ પ્ et de la publication en mairie le 24.01.24

Au registre des délibérations Le Maire

Daniel JULLIEN

Le secrétaire Safi BOUKACEM

Page 2

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 01 22-07- FINANCES- Tarifs cimetière-création de

Objet de l'acte

concessions cinéraires

Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 15/02/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024012207_07

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240122-2024012207_07-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

.......

Nom du fichier : delib 7.pdf (99_DE-069-200047785-20240122-2024012207_07-DE-1-1_1.pdf)